

## Novell® Open Enterprise Server 2.0

### Accord de licence de logiciel Novell

**LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD DE LICENCE. L'INSTALLATION, LE TÉLÉCHARGEMENT OU TOUTE AUTRE UTILISATION DE CE LOGICIEL AURA VALEUR D'ACCEPTATION DES TERMES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS CES CLAUSES, VEUILLEZ NE PAS TÉLÉCHARGER, INSTALLER OU UTILISER LE PRÉSENT LOGICIEL ET LE CAS ÉCHÉANT, VEUILLEZ RENVoyer L'INTÉGRALITÉ DU PAQUET NON UTILISÉ À VOTRE REVENDEUR, EN INCLUANT LA PREUVE DE PAIEMENT CORRESPONDANTE, EN VUE D'UN REMBOURSEMENT. LE LOGICIEL NE PEUT PAS ÊTRE VENDU, TRANSFÉRÉ NI REDISTRIBUÉ, SAUF SI VOUS Y AVEZ ÉTÉ AUTORISÉ PAR NOVELL.**

Le présent accord de licence de logiciel Novell (ci-après dénommé l'« accord ») constitue un accord juridique conclu entre vous-même, personne physique ou morale (« vous »), et Novell, Inc. (ci-après dénommé « Novell »). Le logiciel identifié dans le titre du présent accord ainsi que (le cas échéant) son support électronique et la documentation qui l'accompagne (ci-après collectivement dénommés le « logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur le Copyright en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes du présent accord. Toute version de mise à jour ou de support du logiciel que vous pouvez télécharger ou recevoir et qui n'est pas accompagnée d'un accord de licence remplaçant expressément le présent accord est considérée comme un logiciel et régie par le présent accord. Si le logiciel est une version de mise à jour ou de support, vous devez disposer d'une licence acquise de manière licite pour la version et le nombre de logiciels mis à jour ou pris en charge, afin d'installer ou d'utiliser la version de mise à jour ou de support.

Le logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut d'autres programmes concédés sous licence régis par d'autres clauses et/ou cédés sous licence par un fournisseur de licence autre que Novell. L'utilisation de logiciels faisant l'objet d'accords de licence distincts est régie par ces accords. Les produits tiers éventuellement fournis avec le présent logiciel peuvent être utilisés à votre gré.

#### UTILISATION SOUS LICENCE

Le terme « utilisateur » désigne un objet Utilisateur (ou toute autre classe d'objet contenant des données relatives à une personne, telles que des informations de carte de crédit ou des codes confidentiels) qui, dans une arborescence Annuaire unique, dispose (a) de droits d'accès ou d'utilisation d'une quelconque partie du logiciel, ou (b) de droits d'accès ou d'utilisation des produits (périphériques, matériels ou logiciels) gérés par le logiciel, que l'objet Utilisateur soit assigné ou non à une personne ou à un périphérique. Les objets Utilisateur (ou autres classes d'objets) représentant la même personne et liés les uns aux autres au sein d'une même arborescence et/ou reliés entre plusieurs arborescences sont considérés comme un seul utilisateur.

Le terme « processeur » désigne un microprocesseur ou une autre forme d'unité de traitement centrale qui accède à des ressources partagées. Un processeur dual-core ou multi-core (circuit intégré avec deux ou plusieurs microprocesseurs ou unités de traitement centrales connectés au même socket) est considéré comme un seul processeur.

Les « services Workgroup » désignent tous les services inclus avec Open Enterprise Server 2 ou Novell Open Workgroup Suite, notamment : Novell iPrint, Novell iFolder®, Novell Dynamic Storage Technology, Novell Cluster Services™, Novell GroupWise®, Novell ZENworks®, Novell Storage Services™, Novell eDirectory™ et Novell iManager.

#### Octrois de licence.

**Novell Open Enterprise Server.** Le logiciel Novell Open Enterprise Server peut être installé et utilisé sur la plate-forme NetWare® et/ou la plate-forme Linux\*. Des restrictions supplémentaires s'appliquent à votre déploiement de Novell Open Enterprise Server sur la plate-forme Linux. Reportez-vous aux octrois de licence applicables ci-dessous pour déterminer vos droits d'utilisation du logiciel Novell Open Enterprise Server. Seul un utilisateur est autorisé à utiliser les programmes du logiciel Novell Enterprise Server (sauf indication contraire dans l'accord de licence accompagnant un programme particulier). La licence Novell Enterprise Server n'autorise pas l'utilisation par plusieurs utilisateurs des programmes individuels compris dans le produit Novell Enterprise Server.

**Déploiement sur la plate-forme NetWare.** Vous devez acquérir une licence utilisateur pour chaque utilisateur. Chaque personne qui accède au logiciel ou utilise ce dernier doit disposer d'au moins un objet Utilisateur qui lui est exclusivement assigné et doit accéder au logiciel par le biais de cet objet. Sous réserve de satisfaire aux exigences énoncées dans ce paragraphe et ailleurs dans le présent accord, vous êtes autorisé à utiliser un nombre illimité de copies du logiciel.

**Déploiement sur la plate-forme Linux.** Vous devez acquérir une licence utilisateur pour chaque utilisateur. Chaque personne qui accède au Logiciel ou utilise ce dernier doit disposer d'au moins un objet Utilisateur qui lui est exclusivement assigné et doit accéder au Logiciel par l'intermédiaire de cet objet.

Sous réserve de satisfaire aux exigences énoncées dans ce paragraphe et ailleurs dans cet accord, vous êtes autorisé à utiliser un nombre illimité de copies de la partie SUSE® Linux Enterprise Server du logiciel (« SLES ») pour exécuter les services OES pour les titulaires d'une licence d'utilisation d'OES. Vous êtes par ailleurs autorisé à utiliser un nombre illimité de copies de SLES au profit de tout autre produit logiciel que vous choisissez pour corriger, prendre en charge, sécuriser ou gérer les titulaires d'une licence d'utilisation d'OES. Toutefois, les octrois de licence susmentionnés ne vous autorisent pas à utiliser SLES (ou l'une de ces mises à jour fournies en vertu de vos licences OES) pour exécuter tout logiciel ou applicatif qui ne soit pas destiné à corriger, prendre en charge, sécuriser ou gérer les services OES. À titre d'exemple, les applications commerciales et HPC (High Performance Computing) n'entrent pas en ligne de compte pour être utilisées avec les licences SLES accordées par le présent accord. L'utilisation du Logiciel déployé sur la plate-forme Linux peut s'effectuer dans un environnement de serveur physique ou virtuel et est limitée aux architectures x86 et x86-64.

La plate-forme Linux fournie avec le Logiciel est un syst me d'exploitation modulaire. La plupart des composants sont des paquetages Open Source, d velopp s de mani re ind pendante et accompagn s par des clauses de licence   part. Vos droits de licence concernant les diff rents composants accompagn s de conditions de licence distinctes sont d finis par lesdites conditions ; rien dans le pr sent Accord ne restreint, limite ou affecte de toute autre fa on des droits ou obligations que vous pouvez avoir en vertu desdites conditions de licence. Si les conditions de licence d'un composant vous autorisent   le distribuer, Vous ne devez utiliser aucune des marques Novell lors de la distribution du composant, que le composant contienne ou non des marques Novell. Le Logiciel comprend une copie de MySQL dans la version code binaire et code source ; au sujet de la copie dans la version code source, vos droits d'utilisation de ce composant sont   votre choix, ceux stipul s dans la Licence Publique G n rale de GNU (toutes les versions) ou les droits d'utilisation de Novell Open Enterprise Server.

**Logiciel d' valuation.** Si le Logiciel est une version d' valuation ou s'il Vous a  t  fourni   des fins d' valuation, votre droit d'utilisation est strictement limit    des fins d' valuation interne, conform ment aux termes de l'offre d' valuation selon laquelle Vous avez re u le Logiciel. Cette offre est valable 90 jours (ou pendant la p riode indiqu e par le Logiciel)   compter de l'installation du Logiciel, au terme desquels ce dernier peut cesser de fonctionner. Au terme de la p riode d' valuation, Vous devez cesser d'utiliser le Logiciel, r initialiser toute op ration effectu e par ce dernier et le supprimer enti rement de Votre syst me. Le Logiciel peut contenir un m canisme de d sactivation automatique qui emp che toute utilisation apr s une certaine p riode. Vous devez donc sauvegarder votre syst me et prendre d'autres mesures pour  viter toute perte de fichiers ou de donn es.

## RESTRICTIONS

Limitations de l'accord de licence. Novell se r serve tous les droits qui ne Vous sont pas express ment conc d s. Le Logiciel vous est fourni sous licence pour votre usage strictement interne. Vous n' tes pas autoris    (1) d compiler ou d sassembler le Logiciel ni   pratiquer sur lui l'ing nierie   rebours, sauf dans la stricte mesure o  ces op rations sont express ment autoris es par la l gislation en vigueur ; (2) modifier, alt rer, louer (en location simple, en cr dit-bail ou   temps partag ) le Logiciel, ou c der en sous-licence   un tiers l'un des droits qui Vous sont octroy s par le pr sent Accord, ou (3) c der le Logiciel ou les droits de licence qui lui sont octroy s par le pr sent Accord, en partie ou dans leur int gralit , sans l'autorisation  crite de Novell.

Licences pour suites. Si Votre licence d'utilisation du Logiciel concerne une suite de produits, pour chaque licence, un seul utilisateur est autoris    utiliser les produits de la suite. Une licence de suite n'autorise pas l'utilisation de produits individuels de la suite par plusieurs utilisateurs si la licence est acquise sur la base d'utilisateurs ou par plusieurs dispositifs si la licence est acquise sur la base d'un dispositif ou serveur.

Protection de mise   jour. Si Vous avez acquis une maintenance ou une protection de mise   niveau en vertu d'un programme Novell pour le pr sent Logiciel, celle-ci Vous permet de demander des mises   niveau uniquement pour le Logiciel dans son ensemble et ne Vous permet pas de demander des mises   niveau pour tout composant ou produit faisant partie d'une offre group e comprenant le Logiciel ou pour des produits d'une suite si le Logiciel est c d  sous licence en tant que suite de produits. Vous pouvez acqu rir s par ment la protection de mise   niveau pour diff rents composants du Logiciel si les strat gies et programmes Novell en vigueur l'autorisent.

Logiciel de mise   niveau. La pr sente section Vous concerne si Vous avez acquis le Logiciel au tarif de mise   niveau. L'expression « Produit Initial » d signe le produit   partir duquel vous effectuez la mise   jour. Vous  tes autoris    utiliser le Logiciel uniquement si Vous  tes l'utilisateur autoris  du Produit d'origine et si Vous r pondez aux conditions suivantes : (1) Vous avez obtenu le droit d'utiliser le Logiciel dans le seul but de remplacer le Produit d'origine que Vous avez acquis l galement et qui est habilit     tre mis   niveau avec le Logiciel en vertu des politiques Novell qui existaient   l' poque o  Vous vous  tes procur  le Logiciel, (2) Vous avez install  et utilis  le Produit d'origine conform ment aux termes contractuels de l'accord de licence applicable et (3) Vous vous engagez   ne pas vendre le Produit d'origine ni   en transf rer la possession en aucune autre mani re.

Support. Novell n'est en aucun cas tenu de fournir une assistance technique, sauf si vous acqu rez une offre qui inclut express ment des services d'assistance technique. Dans ce cas et si aucun accord distinct ne s'applique sp cifiquement aux services d'assistance technique, les termes du pr sent Accord r gissent la fourniture desdits services (les « Services »). Pour plus d'informations sur les offres de support actuelles, visitez le site Web de Novell   l'adresse <http://www.novell.com/support>.

## PROPRI T 

Aucun titre de propri t  du logiciel ne vous est c d . Novell et/ou ses conc dants conservent tous les droits, titres et int r ts de propri t  intellectuelle attach s au Logiciel et aux Services, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie dudit Logiciel et desdits Services. Vous avez uniquement acquis une licence conditionnelle d'utilisation du Logiciel.

## GARANTIE LIMIT E

Pendant quatre-vingt dix (90) jours   compter de la date d'achat, Novell garantit que (1) les supports sur lesquels le logiciel est fourni sont exempts de d fauts mat riels ; et que (2) le logiciel est, pour l'essentiel, conforme   la documentation fournie avec ce dernier. Si les articles d fectueux sont renvoy s   Novell ou si vous signalez toute non-conformit    Novell dans les quatre-vingt-dix (90) jours   compter de la date d'achat, Novell pourra,   sa seule convenance, corriger la non-conformit  ou vous rembourser les frais de licence du Logiciel. Toute utilisation ou modification non autoris e du Logiciel annulera la pr sente garantie. LA GARANTIE SUSMENTIONN E CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. (La garantie susmentionn e ne s'applique pas aux logiciels fournis gratuitement. CES LOGICIELS SONT FOURNIS « TELS QUELS » SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE).

Services. Novell garantit que les Services acquis seront fournis de fa on professionnelle et dans les r gles de l'art. La pr sente garantie sera valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours apr s la fourniture des Services. En cas de rupture de garantie, la seule obligation de

Novell, à son entière discrétion, sera soit de corriger les Services de sorte qu'ils soient conformes à la présente garantie, soit de vous rembourser le montant versé à Novell pour la portion des Services non conformes aux termes de la présente garantie. Les fichiers pouvant être altérés ou endommagés lors de la fourniture des services techniques par Novell, Vous acceptez de prendre les mesures appropriées pour isoler et sauvegarder Vos systèmes.

LE LOGICIEL N'A PAS ÉTÉ CONÇU, FABRIQUÉ OU PRÉVU POUR UNE UTILISATION OU UNE DISTRIBUTION SUR UN ÉQUIPEMENT FONCTIONNANT DANS UN ENVIRONNEMENT DANGEREUX ET QUI NÉCESSITE DES PERFORMANCES N'OFFRANT PLUS TOUTE LA SÉCURITÉ NÉCESSAIRE : FONCTIONNEMENT SUR DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, NAVIGATION AÉRIENNE, COMMUNICATIONS OU SYSTÈMES DE CONTRÔLE, ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE, SYSTÈMES D'ARMES OU AUTRES UTILISATIONS AU COURS DESQUELLES UNE PANNE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES OU UNE DÉTÉRIORATION GRAVE DE L'ENVIRONNEMENT.

CE LOGICIEL N'EST COMPATIBLE QU'AVEC CERTAINS ORDINATEURS ET SYSTÈMES D'EXPLOITATION. LA GARANTIE N'EST PAS APPLICABLE AUX SYSTÈMES NON COMPATIBLES. Pour toute question de compatibilité, veuillez contacter Novell ou votre revendeur.

Produits d'un autre éditeur. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres programmes ou services informatiques cédés sous licence ou vendus par un fournisseur autre que Novell. NOVELL NE GARANTIT PAS LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR DES TIERS. CES PRODUITS OU SERVICES SONT FOURNIS PAR NOVELL « TELS QUELS ». TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS PEUT UNIQUEMENT ÊTRE DONNÉE, LE CAS ÉCHÉANT, PAR LE CONCÉDANT DESDITS PRODUITS.

SOUS RÉSERVE DE LOIS IMPÉRATIVES CONTRAIRES, NOVELL EXCLUT TOUTE GARANTIE TACITE RELATIVE AU LOGICIEL, NOTAMMENT QUANT À LA DÉTENTION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ, LA NON-VIOLATION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE TIERS, LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. NOVELL NE PROPOSE AUCUNE GARANTIE, REPRÉSENTATION OU PROMESSE NON INDIQUÉE EXPRESSÉMENT DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NOVELL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES SATISFERONT À VOS EXIGENCES OU QU'ILS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE. Certaines juridictions n'autorisent pas certaines exclusions ou limitations de garantie. Par conséquent, il se peut qu'une partie des limitations susmentionnées ne vous soient pas applicables. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits variables en fonction de la législation en vigueur dans l'État ou la juridiction dont Vous relevez.

## LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Préjudices indirects. NOVELL, SES CONCÉDANTS, FILIALES OU EMPLOYÉS, NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES À RAISON DES PRÉJUDICES INDIRECTS, ACCESSOIRES OU SPÉCIAUX (QU'ILS SOIENT MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS), RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, Y COMPRIS, DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUE À GAGNER OU DE PERTE DE DONNÉES ET CE, INDÉPENDamment DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DESDITS PRÉJUDICES.

Préjudices directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE NOVELL EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT PAYÉ PAR VOUS POUR LE LOGICIEL (OU 40 EUROS (50 USD) SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX). Les exclusions et limitations susmentionnées ne peuvent pas être appliquées à des réclamations en rapport avec un décès ou des blessures corporelles. Dans le cas des juridictions qui n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages, la responsabilité de Novell sera limitée ou exclue dans la mesure maximale permise par lesdites juridictions.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Termes et conditions d'utilisation. Le présent Accord entre en vigueur à la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel. Il sera automatiquement résilié si Vous ne respectez pas l'une de ses conditions. Si le Logiciel Vous est fourni sur la base d'une location, votre droit de possession ou d'utilisation du Logiciel s'éteint au terme de la période de location applicable. À la fin du présent accord, ou de toute période de location applicable, Vous devez détruire l'original et toutes les copies du Logiciel ou les renvoyer à Novell et supprimer le Logiciel de Vos systèmes.

Tests d'évaluation des performances. Cette limitation sur les tests d'évaluation des performances Vous concerne si Vous êtes un développeur logiciel ou un concédant ou si vous effectuez des tests sur le logiciel sous la direction ou pour le compte d'un développeur de logiciels ou d'un concédant. Sans l'accord préalable écrit de Novell (Novell ne devant pas s'opposer à cet accord de manière excessive), vous ne pouvez pas publier ou dévoiler à un tiers les résultats d'un test d'évaluation des performances du Logiciel. Si Vous concédez des licences de produits similaires au Logiciel du point de vue fonctionnel (« Produits Similaires ») ou en concurrence avec ce dernier ou si Vous agissez au nom d'un tel fournisseur de licence et que Vous publiez ou divulguez des informations relatives aux tests d'évaluation des performances du Logiciel en contrevenant à cette restriction, nonobstant toute clause contraire dans l'accord de licence de l'utilisateur final du Produit Similaire et en complément des autres recours dont Novell peut disposer, Novell aura le droit de réaliser des tests d'évaluation des performances des Produits Similaires, ainsi que de divulguer et de publier les informations sur ces tests. Vous reconnaissez par le présent Accord de Licence disposer de l'autorité nécessaire pour octroyer un tel droit à Novell.

Open Source. Rien dans le présent accord ne peut restreindre, limiter ou affecter tout droit dont vous disposez, ou toute obligation ou condition à laquelle vous pouvez être soumis, aux termes de toute licence relative aux sources ouvertes applicable pour tout code source ouvert contenu dans le Logiciel.

Cession de licence. Le présent Accord ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession sans l'accord préalable écrit de Novell.

Loi et juridiction. Le présent Accord est régi par les lois de l'État de l'Utah, aux États-Unis. Toute action en justice relative à cet Accord ne peut être portée que devant les tribunaux compétents de l'État de l'Utah. Si, toutefois, le pays de votre résidence principale est un état membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, le présent Accord est régi par les lois de ce pays. Toute action en justice ne peut alors être portée que devant les tribunaux compétents de ce pays.

Accord complet. Le présent Accord définit la totalité des conventions entre Vous et Novell et ne peut être amendé ou modifié que par un accord écrit conclu entre Vous et un représentant autorisé de Novell. AUCUN CONCÉDANT DE LICENCE, DISTRIBUTEUR, VENDEUR, DÉTAILLANT, REVENDEUR, REPRÉSENTANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À ENGAGER DES RESPONSABILITÉS DISTINCTES DE CELLES INCLUSES DANS LES PRÉSENTES CLAUSES DE L'ACCORD.

Renonciation. Toute renonciation à l'un des droits octroyés par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Toute renonciation du droit passé ou présent causé par la violation de l'une des clauses du présent Accord représentera une renonciation des droits futurs liés à cet Accord.

Rupture de l'accord. Si l'une des clauses de cet Accord perd sa valeur juridique ou sa force exécutoire, ladite disposition sera analysée, limitée, modifiée ou, le cas échéant, résiliée afin d'éliminer son inapplicabilité ; par contre, les autres dispositions conserveront leur applicabilité.

Conformité aux exigences d'exportation. Tous les produits ou informations techniques fournis dans le cadre de cet Accord peuvent être soumis à des contrôles d'exportation aux États-Unis et à la législation commerciale d'autres pays. Les parties s'engagent à respecter toutes les réglementations de contrôle d'exportation et à obtenir les autorisations ou classifications nécessaires pour exporter, réexporter ou importer des livrables. Les parties s'engagent à ne pas exporter ou réexporter vers des entités figurant sur les listes d'exclusion d'exportation américaines ou vers des pays sous embargo des États-Unis ou représentant une menace terroriste conformément à la législation des États-Unis en matière d'exportation. Les parties s'engagent à ne pas employer de livrables à des fins d'utilisation illicite d'armes nucléaires, de missiles ou d'armes biochimiques. Avant d'exporter des produits Novell depuis les États-Unis, consultez la page Web (en anglais) du Bureau of Industry and Security : <http://www.bis.doc.gov>. Reportez-vous également à la page <http://novell.com/info/exports/> pour plus d'informations sur l'exportation de logiciels Novell. Novell s'engage à Vous fournir, sur demande, les informations spécifiques relatives aux limitations applicables. Toutefois, Novell décline toute responsabilité dans le cas où vous n'obtiendriez pas les approbations d'exportation nécessaires.

Droits du Gouvernement des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation de la part de l'administration américaine sont soumises aux restrictions prévues par les clauses FAR 52.227-14 (juin 1987), Alternate III (juin 1987), FAR 52.227-19 (juin 1987) ou DFARS 252.227-7013 (b) (3) (nov. 1995) ou les clauses remplaçantes en vigueur. Fabricant : Novell, Inc. 1800 South Novell Place, Provo, Utah 84606.

Autre. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

© 1993, 2000-2010 Novell, Inc. Tous droits réservés.  
(012810)

Novell, iFolder, NetWare, SUSE et ZENworkset sont des marques déposées et Novell eDirectory, Novell Cluster Services et Novell Storage Services sont des marques de Novell, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays. Toutes les autres marques tiers sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.